
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 81. — Quarante-Heures, 81.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La presse catholique, 82.
 — LITURGIE ET DISCIPLINE : Messe et communion durant l'exposition du
 Saint-Sacrement, 85. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 86. — Lettre du R. P.
 Grégoire, 87. — VARIÉTÉS : Une conversion par le Sacré-Coeur, 90. — LES
 LIVRES, 91.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Le congrès des ouvriers catholiques aux
 Trois-Rivières, 93.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 12 octobre. — XVIII ap. Pent. et 3 oct. SOL. DE S. MICHEL, 1 cl.

Lundi, 13. — S. EDOUARD, év. et conf.

Mardi, 14. — S. CALIXTE, pape et martyr.

Mercredi, 15. — STE THÉRÈSE, vierge.

Jeudi, 16. — De la fête.

Vendredi, 17. — STE HEDWIG, veuve.

Samedi, 18. — S. LUC, évangéliste, 2 cl.

Dimanche, 19. — XIX ap. Pent. et 4 d'oct. Du dim.

QUARANTE HEURES

12 octobre, Cap St-Ignace ; St-Cajetan. — 14, St-Alban ; St-Gérard Majella.
 — 15, St-Malachie. — 16, St-Agapit ; St-Luc. — 17, St-Jean Chrysostôme.
 — 19, Plessisville.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA PRESSE CATHOLIQUE

Lorsque les fidèles du diocèse de Québec ont entendu leur curé annoncer, dans son prône du 5 octobre, que "dimanche prochain, la collecte sera faite pour l'*Œuvre de la Presse catholique*", ils ont dû se rappeler que la presse catholique est un apostolat nécessaire et qu'elle est même une *œuvre capitale*, selon les propres paroles de Pie X à M. le chanoine Ardent, directeur de la *Croix* de Limoges ; ils n'ont pas dû oublier, non plus, que cette *œuvre capitale* ne s'accomplit pas qu'avec de bons souhaits et que les nombreux ouvriers qu'elle emploie, tout en étant bien sensibles aux paroles d'encouragement, n'ont pas encore trouvé le moyen de vivre sans le pain quotidien.

La *Semaine religieuse* de Lyon du 8 novembre 1907 cite les paroles suivantes, adressées à M. le chanoine Ardent par le pape Pie X, au cours d'une audience particulière : " Ah ! la presse, s'écria le Pape, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'y dévouent comme il faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle et qu'autrefois on sauvait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit : *autrefois ! autrefois !* Mais ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'*autrefois* le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contrepoison des bons journaux n'était pas également nécessaire. Il ne s'agit pas d'*autrefois*. Nous ne sommes plus à *autrefois*. Nous sommes à *aujourd'hui*. Eh ! bien, c'est un fait qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain, vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits, si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère ".

Tous les jours, en effet, les erreurs les plus dangereuses sont mises en circulation par la presse impie ou neutre. Et la presse

neutre est souvent plus redoutable pour la foi que la presse impie, parce qu'elle est moins répugnante : les fidèles qui la suivent s'accoutument insensiblement à juger les faits et les idées sans aucun égard à la doctrine et aux intérêts catholiques ; et le sermon du dimanche finit par leur apparaître comme un hors d'œuvre, comme un discours vieillot qui ne cadre aucunement avec la pensée moderne. On peut dire, en somme, de la presse neutre ce que le cardinal Pie disait de la presse impie : " Hurraiment parlant, il n'y a pas de prédication qui tienne contre la mauvaise presse ". La presse catholique est donc, aujourd'hui, comme le complément nécessaire de la prédication.

C'est pourquoi tous les Papes, depuis que la presse est devenue un instrument de propagande mondiale, Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoît XV, ont recommandé instamment aux évêques de fonder des œuvres de presse catholique ; c'est pourquoi Pie X a loué hautement notre vénérable archevêque, dans un bref mémorable, d'avoir fondé un journal catholique quotidien. " Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, écrit Léon XIII, il n'en est pas, à notre sens, de plus approprié à l'époque actuelle que la presse."

La presse catholique est nécessaire, non seulement pour appuyer l'enseignement du prêtre, mais encore pour soutenir les bons combats que le prêtre ne peut engager lui-même du haut de la chaire. Le curé ne peut pas toujours démasquer les ennemis de l'Église ni relever toutes les erreurs qui ont cours dans la presse quotidienne impie ou neutre. C'est au journaliste catholique, plus libre de ses moyens et plus au courant des opinions de presse, qu'appartient le rôle d'éclairer le public catholique sur les manifestations quotidiennes de l'erreur. A lui, de relever le discours de l'homme public qui attaque l'Église ; à lui, de démasquer l'erreur insidieuse qui se cache sous les fleurs d'une littérature élégante et mondaine ; à lui, de résister à la faveur populaire se faisant parfois la protectrice des erreurs sociales les plus redoutables ; à lui, de rappeler la sainteté des principes aux politiciens trop avides de compromissions utilitaires ; à lui, de faire aimer et respecter l'autorité, au sein de l'ébranlement universel où nous vivons.

Certes, la tâche du journaliste catholique n'est pas facile. La tâche morale, d'abord, qui demande des efforts considérables d'étude et de documentation, une lecture énorme. Et ce travail de renseignement et de composition se fait, la plupart du temps, dans la fièvre du mouvement quotidien de l'atelier, au milieu d'un brouhaha peu propice à la méditation et à l'étude, avec — à côté de l'article quotidien à faire — maintes notes à rédiger, maintes épreuves à corriger, maintes réponses à donner, à l'heure et, parfois, à la minute. Et le journaliste catholique ne peut rien faire d'à peu près sans risquer de compromettre la cause sacrée qu'il a mission de défendre ; il lui faut tout peser au poids de la vérité, tenir compte de toutes les directions de l'Église, générales et locales, prévoir toutes les objections et toutes les conséquences, et, quand il a fait tout cela, s'attendre à la critique, puisqu'il est impossible de plaire à tout le monde lorsqu'on défend la vérité.

La tâche matérielle n'est pas, non plus, sans difficultés : il faut organiser le roulement de la rédaction et la distribution de la copie, couper dans la matière surabondante pour la faire entrer dans les cadres, entendre parfois les plaintes d'un lecteur qui n'a pas trouvé de son goût l'article de la veille, satisfaire le prote, qui trouve que le rédacteur en prend à son aise avec l'horaire des trains qui doivent emporter le journal tout à l'heure dans les campagnes, répondre au monsieur qui téléphone pour demander la date précise d'un article publié il y a trois ou six ans (il n'est pas très sûr !), et, enfin, trouver ce qu'il faut pour payer, chaque semaine, une centaine de braves ouvriers qui sont bien dévoués, mais qui n'en sont pas moins obligés, eux et leur famille, de se mettre à table, comme tous les autres ouvriers, trois fois par jour.

Dimanche prochain, 12 octobre, dans la diocèse de Québec, la collecte sera faite pour l'Œuvre nécessaire et capitale de la Presse catholique.

A. H.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la Semaine Religieuse " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MESSE ET COMMUNION DURANT L'EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT

Dans notre no du 14 août 1919, nous avons publié le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 17 avril 1919 concernant la messe et la communion durant l'exposition du Saint-Sacrement. Sur cet important sujet, *l'Ami du Clergé* du 28 août 1919 publie un article très documenté qui intéressera sûrement nos lecteurs. Le voici in extenso :

“ Pour la messe d'abord. Le Cérémonial des Evêques pose en principe qu'il est de la plus haute convenance, “ non incongruum, sed maxime decens ”, de ne pas célébrer de messes à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé, et il ajoute qu'il en a été ainsi pratiquement de tout temps : “ quod antiquitus observatum fuisse vidimus. ” (Liv. I, ch. 12, n. 9). “ Les décrets faisant ensuite écho à cette règle déclarent, à leur tour, qu'on ne doit point célébrer, “ non debet celebrari, nisi pro reponendo ”, à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé. (S. R. C., 13 juin 1671, n. 1421, ad 5).

“ A part cette messe de reposition, à laquelle il faut joindre celle de l'exposition pour la Fête-Dieu, l'Adoration perpétuelle, et les Quarante-Heures (Instruct. Clément., parag. 12 ; Haegy, *Manuel de Liturgie*, t. 1, p. 490), il n'est pas permis d'en célébrer d'autres à l'autel de l'exposition : 1° *sine necessitate* (S. R. C., 11 mai 1878, n. 3448, ad 1), v. g. si desint alia altaria, in quibus celebrari possit ; si urgeat præceptum audiendi sacrum ; si jam absque adoratoribus haberetur SS. Sacramentum ; 2° *sine gravi causa*, v. g. si longæva consuetudo in contrarium difficillime, invito populo, abrumperetur (S. R. C., 19 mai 1890, n. 3728, ad 2)¹ ; 3° *sine indulto aut expressa concessione Sanctæ Sedis*, comme c'est le cas pour le premier vendredi du mois, car alors la défense est levée légitimement. (Cf. Van Der Stappen, t. IV, n. 179).

“ Enfin, cette doctrine vient d'être confirmée par un décret du 17 avril 1919 pour Montréal, déclarant illicite l'usage de célébrer des messes basses ou chantées à l'autel de l'exposition “ sine necessitate, vel gravi causa, vel de speciali indulto. ”

“ Reste le cas de la communion. Rome semble plus sévère que pour la célébration de la messe devant le Saint-Sacrement exposé. Les exceptions qu'elle reconnaît pour celle-ci, elle ne les mentionne pas pour la communion. (Cf. n. 3448, ad. 1, et 17 avril 1919, ad. 1). Un seul décret, celui du 10 mai 1890, n. 3728, ad 2, tolère que la foule accourue à l'occasion d'une neuvaine puisse s'approcher de la sainte table pendant la messe célébrée à l'autel de l'exposition. C'est un cas de nécessité qui pratiquement, à notre avis, trouvera

son application dans les paroisses où il n'y a souvent qu'un autel, celui du Saint-Sacrement.

“ Le cas particulier des communautés religieuses ayant l'exposition quotidienne dans leur chapelle est facile à mettre au point sans bouleverser l'ordre de la maison. Il suffit pour cela que les religieuses, au lieu de communier à la messe, s'approchent de la sainte Table avant l'exposition, qui se fera ensuite comme à l'ordinaire, et tout le monde, aumônier et moniales, sera en règle avec les décrets défendant de distribuer la sainte Eucharistie en présence du Saint-Sacrement exposé. (Cf. *Ephem. Liturg.*, 1904, p. 580, ad 1 et 2).”

Ajoutons que les *Ephemerides Liturgicae*, dans leur numéro de juillet-août 1919 (page 241) viennent de consacrer un long article à cette question.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Mgr Labrecque, à l'Académie Commerciale. — Sa Grandeur Mgr Labrecque, de passage à Québec pour la réunion du Conseil de l'Instruction publique, est allé faire une visite aux RR. Frères et aux élèves de l'Académie Commerciale.

Mgr Labrecque fut le premier chapelain de cette institution et fut le fondateur de la Congrégation de la Ste-Vierge à l'Académie. Mardi après-midi, le 23 septembre, Sa Grandeur a visité l'Académie, et le lendemain matin, a dit la Messe de communauté à laquelle les Frères et les pensionnaires ont assisté.

Installation d'un chanoine. — M. le chanoine Roméo Guimont, licencié en Philosophie, docteur en Théologie et en Droit canonique, Maître ès-arts, ex-professeur à diverses facultés de l'Université Laval et ancien curé de Giffard, a été installé et mis en possession de son canonikat, mercredi matin, le 1er octobre. M. le chanoine Guimont remplace Mgr Joseph Hallé, Préfet apostolique de l'Ontario nord.

La cérémonie s'est faite privément à la Cathédrale en présence de Son Éminence le cardinal Bégin et de quelques témoins ecclésiastiques.

Confirmation. — Sa Grandeur Mgr Roy, auxiliaire à Québec, est allé confirmer à St-Thomas-de-Montmagny, jeudi matin le 2 octobre, et dans l'après-midi de ce même jour, Sa Grandeur est allée confirmer au Cap St-Ignace.

Bénédiction d'un monument du Sacré-Cœur. — Dimanche, le 5 octobre, Son Éminence le cardinal Bégin était à St-Pierre-de-

la-Rivière-du-Sud pour faire la bénédiction d'un monument du Sacré-Cœur. Le matin, à la grand'messe paroissiale chantée par M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'archevêché, Son Éminence assistait au trône accompagnée de MM. les abbés T. Delagrave, curé de la paroisse, et Léon Létourneau, vicaire à St-Malo. Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction du monument du Sacré-Cœur par Son Éminence. Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, fit le sermon. Assistaient à cette cérémonie religieuse, outre les prêtres déjà mentionnés : MM. les abbés J.-B. Derome, aumônier de la Crèche St-Vincent-de-Paul, A. Grenier et L. Paquet, vicaires à Montmagny.

Bénédictioñ de deux croix. — Dimanche après-midi, le 5 octobre, M. l'abbé R. Morissette, curé de Loretteville, est allé bénir deux croix érigées dans le rang Saint-Ignace par les paroissiens de cette partie de Loretteville.

LETTRE DU R. P. GRÉGOIRE

Québec, (Limoilou) 7 octobre 1919.

A M. le Directeur
de la *Semaine Religieuse*,
Québec.

Monsieur le Directeur,

Il paraît qu'en certaines paroisses de la province de Québec, on m'accuse d'avoir représenté le Chef glorieux des Armées alliées comme un anticlérical avéré et même, crime plus grave, comme un franc-maçon notoire. Aussi, je tiens à protester contre une telle calomnie et je vous prie de m'aider à couper les ailes à ce canard, qui a toutes les apparences d'un canard boche.

Il est probable qu'au cours d'une conversation privée sur ce sujet toujours palpitant de la guerre, on a mal compris ma pensée et attribué au maréchal Foch ce que j'ai pu dire d'un autre général des armées françaises, franc-maçon celui-là et anticlérical. Mais le maréchal Foch franc-maçon ! Autant vaudrait dire que le général de Charrette fut franc-maçon. Non, je n'ai pas l'âme assez noire pour me rendre coupable d'un mensonge et d'une calomnie pareille. Dans toute l'armée française, l'illustre Maréchal passait pour un "calotin" authentique et je sais, de source certaine, puisque je suis moi-même de Pau, qu'il appartient à une famille foncièrement catholique, qu'il est lui-même un catholique

pratiquant, qu'au moment le plus tragique de la guerre, avant la suprême et formidable bataille qui nous a donné la victoire, il a, dans un élan de foi superbe, consacré au Sacré-Cœur les Armées de la troisième république.

Il est bon que l'on sache au Canada, monsieur le Directeur, que tous les grands généraux français qui ont mené si vaillamment la rude bataille contre les Barbares furent des catholiques convaincus qui savaient plier le genou devant Dieu et lui demander la lumière, l'éclair de génie qui décide d'une victoire. Quels hommes et quels chrétiens ! Le général de Castelnau, qu'on a surnommé le "capucin botté" a cause de sa foi et de sa piété monacale. Le général Pétain, sauveur de Verdun et de la France, mon ancien général de corps d'armée à Carençy, catholique pratiquant. Fayolle, catholique pratiquant. Gouraud dont le nom seul est synonyme de bravoure, qui, après une grave blessure, fit placer un ex-voto à Notre-Dame-des-Victoires. Maistre, Debeney, Weygand, Franchet d'Esperey, le vainqueur des Bulgares, et tant d'autres, dignes successeurs des preux chevaliers d'autrefois, émules des grands maréchaux de l'Empire et en qui nous trouvons un harmonieux mélange de génie, de bravoure et de foi. La patrie est fière de ces sublimes soldats, et l'Église catholique de ces nobles enfants qui n'ont pas rougi d'elle.

Et que dirai-je du maréchal Foch, le chef de cette pléiade de héros, qui porta dans ses mains vaillantes le sort de la France et le salut du monde. C'est un catholique tout court, catholique de famille, de tradition et de fait, comme on sait l'être de l'autre côté de l'océan, sans respect humain comme sans forfanterie.

Élève des Jésuites, formé à l'école de ces éducateurs merveilleux à qui nous devons toute une génération d'officiers éminents, il garda toujours la forte empreinte de la formation religieuse qu'il reçut dans leurs divers collèges. La foi du maréchal fut longtemps un obstacle à son avancement rapide dans la hiérarchie militaire, jusqu'au jour où le Tigre, radical et anticlérical endurci, mais patriote, connaissant les éminentes qualités de cet homme, nomma ce "Jésuite", ce calotin, commandant de l'École supérieure de Guerre.

Quoi d'étonnant après cela, qu'au moment où tout semblait perdu, que nos armées reculaient devant les hordes teutoniques, quoi d'étonnant, dis-je, que ce chrétien, cet homme de foi et de génie se soit adressé au Dieu qui protège les Francs, au Dieu de Clovis et de saint Louis pour lui demander la victoire qui nous échappait.

Faut-il s'étonner qu'il ait consacré ses armées au Sacré-Cœur ? Le fait est aujourd'hui hors de doute et je ne donnerai pour

preuve que la lettre adressée par le Curé de Bombon, commune de Seine-et-Marne où se trouvait le grand quartier général au mois de juillet 1918, à M. le Chanoine Gauthier, directeur de *la Foi catholique*.

“ Le Généralissime, dit-il, vint au presbytère le 17 juillet, vers 1 heure, pour me remercier de l'inspiration que je lui avais donnée. A ce sujet, il me dit :

“ Monsieur le Curé, j'ai fait tout ce que vous m'avez dit et *même plus*.

“ Voyant que le maréchal Foch allait me quitter sans m'avoir donné aucun détail précis sur la consécration, je l'ai interrogé brusquement et lui ai posé les trois questions que vous connaissez.”

Ces trois questions accompagnées des réponses (en italiques) du Maréchal sont rapportées par M. le chanoine Gaudeau.

— “ Quand vous avez fait la consécration des armées du Sacré-Cœur, étiez-vous seul ? ”

— “ *Non, nous étions je crois, deux ou trois.* ”

— Devant laquelle des deux statues du Sacré-Cœur, avez-vous fait la consécration ; devant la petite à gauche en entrant ou devant la grande au fond de l'église à droite ?

— “ *Je l'ai faite devant la grande statue qui est à droite près du maître-autel.* ”

— N'avez-vous pas fait alors une neuvaine ?

— “ *Oui, peut-être bien.* ”

D'après les dates, cette neuvaine commençant le 9, se terminait juste pour le 18 juillet.

“ En tout cela, l'imagination ne saurait avoir aucune place,” ajoute l'éminent écrivain.

“ L'honorabilité absolue aussi du témoin qui affirme le tout sur son honneur sacerdotal ne permet pas le moindre doute.”

Laissons aux esprits mesquins et aux mauvaises langues le soin de rabaisser les gloires de la France. Nous, Canadiens-français, soyons fiers de ces chefs illustres, de ces vaillants catholiques, honneur de la Patrie et de notre sainte Religion. Devant ces géants de l'héroïsme et de la foi, on s'incline et on se tait. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la France continue à travers le monde sa mission divine. Aujourd'hui comme autrefois elle sait produire des chrétiens et des braves !

Veuillez me croire, M. le Directeur,

Votre bien dévoué en N. S. et S. François,

fr. GRÉGOIRE, O.M.Cap.,
Ex-sergent au 279^e Rgt d'Infanterie.

VARIÉTÉS

UNE CONVERSION PAR LE SACRÉ-CŒUR

C'était dans une famille chrétienne, on s'apprêtait à faire l'intronisation du Sacré-Cœur.

— Regardez comme c'est triste, me dit le chef de famille, nous serions si heureux aujourd'hui, réunis comme nous le sommes dans l'amour du Sacré-Cœur, si l'enfant prodigue ne manquait pas à l'appel !... Hélas ! mon fils aîné n'est pas là, mon Père... Oh ! que c'est douloureux !

— Monsieur, ayez confiance, nous allons offrir au Sacré Cœur de Jésus cette intronisation pour obtenir l'âme de votre fils. Jésus, devenu le Roi de la famille, règnera pleinement, vous verrez !

On prie, on pleure, on renouvelle chaque mois, dans la famille, la consécration. Trois ans se passent, le père vient me trouver :

— Hélas ! mon Père, hélas ! me dit-il tout bouleversé, mon fils se meurt dans une misérable mansarde, privé de tout ; j'en ai été averti, j'y ai couru, vous comprenez ; il a beau m'avoir fait honte, s'être conduit d'une manière indigne... c'est toujours mon fils ! Je j'ai trouvé sur le plancher ; et dans son délire, il blasphème. Je viens pourtant de donner des ordres pour qu'on le transporte chez moi. Voilà donc le fils prodigue qui va rentrer à la maison paternelle, mais en quel état ! grand Dieu ! Mon Père, qu'allez-vous faire pour sauver cette âme ?

— N'est-ce pas vrai, lui dis-je, que votre famille est bien la famille du Sacré-Cœur ? Votre fils sera chez vous à quatre heures, j'y serai aussi.

En effet, je m'y rends. Dès le vestibule, j'entends les cris que pousse le malheureux. Toute la famille est en prières :

— Ayez confiance, dis-je, soyez sûrs du Sacré Cœur de Jésus. Qu'on réunisse ici tout le personnel de la maison, amis et médecins.

Ils étaient tous catholiques. On renouvelle la consécration avec une ardeur incomparable.

— Qu'allez-vous faire ? me dit-on encore.

— Voir le malade.

— Mais c'est inutile et même dangereux, disent les médecins, il n'a même pas reconnu son père, il est furieux, en délire... deux hommes peuvent à peine le retenir dans son lit.

— C'est bien, venez avec moi, dis-je au père du jeune homme, faisons notre petit feu, Jésus fera le reste.

Nous entrons ; le malade se débat, secoué par une fièvre de 40 degrés.

— Mon ami, lui dis-je, je viens au nom du Sacré Cœur de Jésus qui est le Roi de cette maison.

Les bras agités du malade retombent sur sa couche, la fièvre cesse immédiatement. Je lui prends la main.

— Oh ! Père, dit-il, c'est vous qui m'avez préparé à la première Communion... Tu es là aussi, papa, dit-il en arrêtant les yeux sur son père... Oh ! pardonnez-moi.

Il l'embrasse.

— Où est maman ? mes sœurs ? car je suis chez nous, je le vois... Oh ! je leur ai tant fait de peine, il faut que je leur demande pardon.

Après cette première effusion, il se tourne vers moi :

— Et maintenant, mon Père, donnez-moi le pardon du bon Dieu. Voulez-vous me confesser ?

Vous vous imaginez bien que je cédaï sans retard à son désir... Oh ! la touchante confession ! Oh ! l'émouvante ferveur de mon premier communiant d'autrefois ! Que sa dernière communion fut fervente et que sa mort fut douce !... C'était le miracle du Sacré Cœur.

[*Le Pèlerin.*]

LES LIVRES

LE FRÈRE GILLES, O.F.M. *L'Héritage maudit*. Nouvelle canadienne. Montréal (*La Tempérance*, 964, rue Dorchester-Ouest). Brochure de 64 pages.

Dans ces quelques pages l'auteur, sous la forme d'un petit drame de vie canadienne écrit dans un style gracieux et pittoresque, développe une solide thèse antialcoolique. Cette brochure fera un grand bien dans les milieux populaires.

Pensées choisies du cardinal Mercier. Série de 12 cartes-signets mises dans une jolie enveloppe. Bruges (Desclée, de Brouwer et Cie). Prix : 1 franc 50 la série.

La grande maison belge Desclée, De Brouwer & Cie vient d'éditer, sous une enveloppe gracieuse, quelques signets enluminés, impression rouge, bistre et or, reproduisant des "pensées choisies dans les lettres pastorales de S. E. le cardinal Mercier, primat de Belgique." Ces cartes au nombre de douze feront un cadeau fort apprécié, surtout à l'heure où l'illustre Cardinal est sur le sol d'Amérique. Elles se vendent chez l'éditeur pour la somme de 1 franc 50 la série.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer à nos lecteurs que la maison Desclée, De Brouwer et Cie a édité pendant la guerre plusieurs ouvrages sérieux ; nous tenons à signaler les titres suivants :

Au Bagne de Sedan. Du 20 novembre 1917 au 21 mars 1918. Contribution à l'histoire du régime allemand en pays occupé, par Joseph Schramme. Prix : 3 frs.

Mes Prisons. Mes Prisonniers de Guerre. Mon Village. Les Ruines. Les Espérances, par l'abbé Auguste Aubry. Prix : 5 frs.

Les Pourquoi de la Guerre mondiale. Les Œuvres des Hommes et les Voies de Dieu, de la Renaissance à nos jours, appelant un regard sur

les temps antérieurs et sur les possibilités de l'avenir. Par Mgr Henri Delassus.

Cet ouvrage-ci, de tout premier ordre, est en cours d'impression et le tome I sortira de presse incessamment.

Les Gouverneurs du Canada. Collection complète des portraits des Gouverneurs-généraux du Canada, publiée par la librairie L.-J.-A. Derome Limitée, 36 Ouest, Notre-Dame, Montréal. Format 9 x 12 sur beau papier. Prix: 10 sous chacun. La collection complète des 48 portraits, reliée en un album toile rouge. Prix: \$5.00; la même, collée sur 24 très forts cartons (2 par carton) avec œillet pour suspendre au mur. Prix: \$10.00.

Format 4½ x 3½, avec notice biographique inédite au verso, la collection des 48 portraits dans une enveloppe spéciale: 50 sous franco. Pour 12 séries: \$4.50. — La collection en un joli album toile avec titre en or: \$1.00 franco. La collection en un album carton fantaisie: \$0.65. — La collection en deux tableaux de 21 x 25 pouces pour encadrement: 75 sous franco.

La maison L.-J.-A. Derome, de Montréal vient d'éditer une belle collection historique; c'est la série complète des portraits de nos gouverneurs généraux, depuis Champlain jusqu'au duc de Devonshire, soit en tout 48 portraits.

On comprend facilement la somme de travail qu'a demandée la publication d'une pareille collection. Mais d'autre part, quelle mine précieuse pour l'instruction de nos enfants, pour graver dans leur mémoire par l'image notre histoire nationale.

"Ce défilé de portraits historiques, dit M. l'abbé E.-J. Auclair, m'a paru singulièrement évocateur et vraiment intéressant. Ce sont trois siècles d'histoire, de notre histoire à nous, "écrin de perles ignorées" dont parlait le poète, que je voyais ainsi défiler et revivre en raccourci. Cela, me semble-t-il, l'emporte sur bien des tableaux de "vues animées", qui, trop souvent, n'amuse que les yeux et ne disent rien à l'esprit et au cœur.

"L'album qui contient cette galerie de portraits historiques, serait parfaitement à sa place, c'est ma conviction, sur la table ou sur l'étagère, dans tout salon canadien qui se pique de bon ton, comme aussi, sans doute, à portée de la main, quelque part dans les petites salles d'attente, où l'on fait antichambre, chez nos professionnels ou chez nos hommes d'affaires. Car ce n'est pas banal, ce recueil "de portraits de nos gouverneurs", et, surtout c'est bien canadien, c'est bien à nous. Vous tournez les pages, songeur, et le temps passe sans qu'il y paraisse. Dans l'antichambre, le client ou le patient n'est pas tenté de partir, et, à la maison, l'enfant s'instruit, tandis que l'homme qui vieillit se souvient. Un bel album, cela vaut souvent un bon livre!"

Ajoutons que la librairie Derome en maison pratique, a publié cette galerie sous différents formats pour convenir à toutes les bourses. Si le grand album a sa place dans tout salon canadien, le format plus petit avec notice au verso est justement ce qu'il faut aux enfants de nos collèges et de nos couvents. Ce serait même une excellente récompense à donner aux examens de juin prochain. Avis donc aux commissaires d'école.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LE CONGRÈS DES OUVRIERS CATHOLIQUES AUX TROIS-RIVIÈRES

(Suite et fin)

Dans notre dernier bulletin, nous avons signalé tout particulièrement l'œuvre bienfaisante du Congrès des Unions ouvrières nationales et catholiques au sujet de la journée de huit heures et de l'arbitrage. Cet enseignement du Congrès des Trois-Rivières tranche, en effet, très heureusement sur les délibérations des autres conventions ouvrières, en ce sens qu'il ne vise aucunement à la surenchère et à la démagogie, mais, au contraire, à la pacification sociale par la justice, le bon sens et la charité.

Le Congrès des Trois-Rivières a montré aussi son excellent esprit catholique, quand il en est venu à traiter de la question, toujours agitée et parfois troublante, du coût de la vie. L'importante délibération du Congrès sur ce sujet prouve, en effet, que les ouvriers des unions nationales et catholiques ne pensent pas qu'à eux et qu'ils savent avoir pitié des nombreux et intéressants groupes de la société canadienne, ouvriers non syndiqués, veuves, vieillards, fonctionnaires à petit salaire, etc., dont nous parlions dans un récent bulletin, et qui voient leur condition, déjà précaire, empirée par l'augmentation des salaires, une des causes certaines de l'augmentation du coût de la vie. Le Congrès des Unions nationales et catholiques est peut-être aussi le premier congrès ouvrier à recommander à ses membres l'économie, source de bien-être et de paix sociale. Quand on voit le gaspillage qui se fait de bons et beaux salaires dans certaines familles ouvrières, toilettes luxueuses, fréquentation à l'année des vues animées, courses en automobiles, etc., on ne peut que féliciter le Congrès des Trois-Rivières d'avoir fort opportunément rappelé à ses membres que l'une des meilleures sources de l'aisance, c'est l'économie.

Le Congrès a recommandé aussi comme remèdes à l'augmentation du coût de la vie la restriction temporaire, et, au besoin, l'interdiction de l'exportation des produits alimentaires, l'établissement d'entrepôts frigorifiques ouverts à tous par le gouvernement fédéral, au moins dans les villes un peu considérables, et l'imposition d'une limite aux profits exagérés des industriels et des commerçants.

L'exclusion injuste et inintelligente des délégués ouvriers nationaux et catholiques de la Convention industrielle d'Ottawa

par le ministère du Travail fédéral a provoqué une ferme protestation de la part du Congrès des Trois-Rivières, qui a réclamé, en même temps, du gouvernement une équitable représentation du travail national organisé et catholique " dans toutes les commissions fédérales où le travail organisé est appelé à être représenté ", et qui fera " les démarches nécessaires pour obtenir des pouvoirs publics la reconnaissance officielle du travail organisé et catholique et de tous les fruits et avantages que cela comporte ".

Les intérêts de la langue française n'ont pas été oubliés par le Congrès, qui a demandé au gouvernement fédéral " la frappe d'un timbre bilingue, de l'argent monnayé bilingue et du papier monnayé bilingue " et qui a protesté contre la représentation peu équitable des économistes et des industriels canadiens-français à la Convention industrielle d'Ottawa. Le Congrès a aussi fait avancer les intérêts de notre langue maternelle en rédigeant ses délibérations en un français correct, clair et précis. Nous en sommes d'autant plus heureux que nos assemblées délibérantes ne nous ont pas gâtés sous ce rapport.

Le Congrès des Trois-Rivières a touché à une question plus importante encore, celle de la famille. Il a défendu les droits du père dans l'éducation de l'enfant, en renouvelant la protestation des ouvriers nationaux et catholiques de Québec contre l'instruction obligatoire, et la sainte inviolabilité du mariage par la ferme protestation suivante : *Considérant que la loi du divorce est immorale, contraire à la paix de la famille et nuisible au bon ordre de la société, la Convention proteste contre la loi du divorce et prie le gouvernement fédéral de retirer cette loi.*

Nous tenons aussi à donner ici le texte des deux importantes délibérations votées par le Congrès touchant le travail des femmes et des enfants :

La Convention déplore qu'à la suite de la grande guerre dont nous sommes heureusement délivrés, un grand nombre de femmes et de filles ont été entraînées à remplir des fonctions incompatibles avec leur sexe et souhaite que bientôt toutes ces femmes et filles reprennent une occupation plus en harmonie avec leurs aptitudes et plus conformes à leur rôle. Elle proteste également contre tous ceux qui, sans souci de la santé physique ou de la moralité de la femme, obligent celle-ci à des travaux au-dessus de ses forces et l'exposent aux dangers de l'immoralité. Elle fait appel aux gouvernants pour assurer aux femmes et aux filles obligées de travailler à leur subsistance la faculté d'exercer leur travail dans des conditions suffisantes d'hygiène et avec toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de leur moralité. Elle demande en particulier au gouvernement de la province de Québec de passer une loi interdisant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les ateliers de tannage, de corroyage et de mégissiers.

La Convention regrette de constater qu'un trop grand nombre d'enfants en bas âge travaillent dans des usines au détriment de leur santé et de leur formation morale et religieuse, et désire ardemment voir le jour, ou les conditions économiques revenues à leur état normal, permettront aux chefs de famille de boucler leur budget sans recourir au travail de leurs enfants. La Convention fait appel aux bons sentiments de tous ceux qui ont à leur emploi des enfants, pour leur donner un travail en proportion à leur âge, les protéger contre les dangers de l'immoralité et leur faciliter l'instruction par des cours techniques donnés même à l'usine.

Un autre enseignement important du Congrès des Trois-Rivières est contenu dans la 10^e délibération, qui a fait appel à tous les ouvriers canadiens pour qu'ils se soustraient "à l'ingérence étrangère ou américaine pour la direction et l'administration de leurs affaires" et à tous les ouvriers catholiques "pour leur demander instamment de se grouper dans des unions autonomes et pleinement conformes à leurs aspirations nationales et religieuses"; aussi dans sa 18^e délibération, où le Congrès "se prononce catégoriquement contre les grèves de sympathie", qu'il dénonce avec raison comme "immorales", tout en demandant que les "unions ouvrières appuient et soutiennent, par tous les moyens justes et légitimes, les demandes et démarches d'une union auprès des patrons et des ouvriers exerçant le métier couvert par cette union."

Enfin, nous aurons signalé les délibérations les plus notables du Congrès quand nous aurons mentionné la 19^e, contenant une protestation des Unions ouvrières nationales et catholiques contre l'accusation fautive de ne pas protéger les ouvriers protestants, ceux-ci ayant reçu de l'Union nationale de la rive-sud des cartes de membres adjoints donnant plein droit à toute protection, qu'ils ont toujours obtenue de l'Union, du reste, et la 25^e, qui demande aux autorités fédérales d'accorder une amnistie générale aux insoumis de la guerre, "considérant l'urgence de l'œuvre de la reconstruction sociale, la rareté de la main-d'œuvre dans toutes les industries, plus particulièrement dans l'agriculture, et la nécessité d'une plus grande production pour diminuer le coût élevé de la vie." Le gouvernement fera-t-il l'acte de clémence apaisante que lui demande le Congrès, ou continuera-t-il à appliquer les sanctions qu'il a jugées nécessaires au respect de la loi et de l'autorité? Il faudrait être plus au courant des choses de la politique que nous ne le sommes pour hasarder une opinion sur ce grave et délicat sujet.

Revenant à l'enseignement du Congrès des Trois-Rivières sur la question ouvrière, on peut dire qu'il a été remarquablement solide et fécond en directions salutaires. Au milieu des agitations

révolutionnaires qui secouent, à cette heure, la masse ouvrière des deux mondes, ce ne fut pas une mince consolation, pour les catholiques de notre province et du Canada tout entier, de voir le prêtre et l'ouvrier canadiens-français travailler, dans l'esprit le plus chrétien et dans l'union la plus intime, pendant ces beaux jours du Congrès, à la grande œuvre de pacification sociale si hautement recommandée par les Papes et si nettement définie par Léon XIII dans son immortelle encyclique *Rerum Novarum*. " Certes, écrivait Léon XIII en faisant dans cette encyclique l'éloge de l'action sociale catholique, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins ; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite "

Mais pour que les associations ouvrières catholiques puissent exercer sans défaillance l'action bienfaisante qu'attendent d'elles l'Église et la société, Léon XIII leur enjoint, dans la même encyclique, de "*viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie sociale.*" Et il ajoute : "*Autrement, ces sociétés dégénéraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme? Voici le caractère auquel Notre Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil. Les gentils recherchent toutes ces choses... cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît.*"

C'est dans leur fidélité à ces directions fondamentales du Saint-Siège, rappelées tout récemment encore avec une sage fermeté par S. S. Benoît XV, que les unions nationales et catholiques de la province de Québec trouveront le gage assuré de succès toujours grandissants, malgré les difficultés de la tâche qu'ils ont entreprise si heureusement pour le plus grand bien de l'Église et de la patrie.